

L'*Evening Post* ayant refusé de publier la lettre suivante, elle fut insérée dans la *Gazette* de Montréal et dans l'*Evening Star* :

MONTRÉAL, 29 DÉCEMBRE 1879.

A l'Éditeur de l'*Evening Post*.

MONSIEUR,

En vous écrivant ma lettre du 12 Décembre, j'espérais que vous accepteriez mes explications, ou que vous vous détermineriez, suivant que vous en aviez suggéré vous-même le projet, à demander immédiatement au gouvernement une enquête. Je vous ai dit en effet, que nous la desirions autant que vous, et que nous serions heureux que vous la fassiez faire. Cependant, vous n'avez fait aucune démarche pour l'obtenir, et vous continuez contre nous des accusations, que je ne puis qualifier autrement, que d'être déloyales.

Dans votre *éditorial* du 15 du courant, tout à côté même de ma lettre que vous publiez dans le même numéro, vous avez jeté du doute sur ma position de Président du Bureau des Commissaires des Écoles Catholiques de la Cité, confirmant ce que vous aviez déjà dit en parlant encore de moi, dans un article du 12 : *qu'il n'est pas impossible que ce Rév. Monsieur ait été nommé à cette charge afin de couvrir les procédés d'un air de respectabilité, puisqu'il n'est guère nécessaire d'ajouter qu'il est fort peu au courant des opérations des membres actifs de la commission ; de ce qui peut s'intituler, le cercle intime.*

Monsieur le Rédacteur, cet avance est de votre part, une accusation aussi grave que gratuite dirigée contre ma personne et contre Messieurs les Commissaires. C'est, en effet, m'accuser d'avoir accepté à titre de sinécure une charge de confiance et de responsabilité publiques, de négliger mon devoir, et de fermer les yeux sur les actes du bureau si important que j'ai l'honneur de présider, et c'est accuser en même temps, MM. les Commissaires, de me jouer et de me tromper dans toutes leurs opérations. Si vous ne voulez pas d'une enquête qui ferait connaître la vérité, je vous somme de prouver ces accusations.

Je trouve encore dans votre *éditorial* du 15 du courant :

Les rapports du gouvernement pour 1876-1877 établissent la perception par MM. les Commissaires d'Écoles Catholiques de \$334,880, comme honoraires d'écoles mensuels, et pour l'année suivante, \$400,000.

Vous savez bien que le résumé cité dans ces rapports et les chiffres donnés, représentant le revenu mensuel perçu pendant l'année, dans les Écoles Catholiques de la Cité de Montréal, comprend les honoraires reçus dans toutes les institutions catholiques de la ville, c'est-à-dire dans le collège de Montréal, dans le collège des Jésuites, dans les écoles des Rév. Pères Oblats, des Frères, dans les couvents et académies des Sœurs de la Congrégation, du Sacré-Cœur, du Bon Pasteur, de St. Laurent etc.,